

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 juillet 2016

---

**INSTALLATION DE STOCKAGE EN COUCHE GÉOLOGIQUE DES DÉCHETS  
RADIOACTIFS - (N° 3894)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 12

présenté par

M. de Rugy, M. Alauzet, M. François-Michel Lambert, M. Molac, Mme Massonneau et M. Cavard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« et des simulations *in situ* de situations incidentelles et accidentelles sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vient préciser que la phase industrielle pilote doit comporter, outre les essais de récupération de colis, des simulations de situations incidentelles et accidentelles sous le contrôle de l'ASN.

En effet, il convient de profiter de la phase pilote pour mettre à l'épreuve *in situ* les simulations théoriques afin de les confronter à l'usage.